

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 francs. — Un an, 50 francs.
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs.
La France et l'étranger, les frais de poste en sus.

LE PRIX DES ABONNEMENTS EST PAYABLE D'AVANCE. — TOUT ABONNEMENT CONTINUE JUSQU'À RÉCEPTION D'AVIS CONTRAIRE.

RÉDACTION & ADMINISTRATION
47, RUE NEUVE, 47
Directeur-Gérant : ALFRED REBOUX
Bureau à Tourcoing, RUE DES POUTRAINES, 42

ABONNEMENTS ET ANNONCES :
RUE NEUVE, 17, A ROUBAIX. — A LILLE, RUE DU CURÉ SAINT-ÉTIENNE, 9 bis.
Paris, chez MM. HAVAS, LAFITTE et C^o, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34
Bruxelles, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, LE 2 JUIN 1886

La séance d'hier A LA CHAMBRE

Ce n'est ni plus ni moins qu'une première discussion sur la séparation de l'Église et de l'État qui a eu lieu hier au Palais-Bourbon, et le premier vote émis à ce sujet a été ce qu'il pouvait être, c'est-à-dire contraire aux plus simples notions de justice et même d'humanité. La Chambre a en effet pris en considération, par 293 voix contre 250, une proposition de M. Michelin et Plantureux, tendant à l'abrogation de la loi du 18 germinal an X. Cette loi réglait « le régime de l'Église catholique dans ses rapports généraux avec les droits et la police de l'État ».

M. de Lamazelle a combattu la proposition Michelin. Le député de Morbihan a invoqué les opinions de trois personnages qui ne peuvent pas être accusés de cléricalisme par les républicains : ce sont MM. Brisson, Ferry et Paul Bert. Ils se sont tous trois déclarés adversaires de l'application de cette mesure, quand il présentait. M. Paul Bert a même dit que la séparation de l'Église et de l'État entraînerait une guerre civile et ferait tomber la république. Si, il y a deux ans, le gouvernement ne se croyait pas assez fort pour prendre ce parti, croit-il l'être aujourd'hui après les élections d'octobre, alors qu'il montre la peur qu'il éprouve, le peu de confiance qu'il en a lui-même par un projet de loi d'expulsion ?

M. Floquet a tellement bien comparé la valeur de l'objection, qu'il a cru devoir protester et affirmer que le gouvernement croyait à sa propre sécurité. M. Michelin a succédé à la tribune de M. de Lamazelle. L'intégrité de Paris a repris le pathos qui trahit dans les professions de foi radicales depuis près de vingt ans. Il veut l'Église libre dans l'État libre, de même qu'un de ses partisans désire l'union libre dans la nature libre. Enfin, M. Michelin ne craint pas d'affirmer que le pays veut la séparation de l'Église et de l'État.

On l'honorable Michelin a-t-il vu cela ? Sur les 584 députés dont se compose la Chambre actuelle, il n'y en a pas quatre-vingts qui aient inscrit cette menace dans leur programme. L'autre jour, M. Goblet prétendait que le pays n'avait pas d'autre inquiétude que celle de voir les princes sur le territoire français. C'est aussi juste que de dire que le pays réclame la séparation de l'Église et de l'État. Les élections du 4 octobre se sont faites en grande partie sur la question religieuse. Nos gouvernements en ont-ils oublié le résultat.

Dans une discussion de cette nature, il fallait s'attendre à voir apparaître M. Goblet. Cela n'a pas manqué. Il n'y a rien à dire de son discours qui est celui d'un sous-Michelin. Mgr Freppel lui a répondu. L'évêque d'Angers a prononcé hier un des discours les plus sensés et les plus spirituels que la Chambre ait entendus depuis longtemps. Il a mis, pour ainsi dire, le Parlement au défi de prononcer la séparation ; il a rappelé les hésitations des ministères précédents qui reconnaissaient que la question n'était pas « morte ».

La discussion, commencée par M. Michelin, devait se terminer par M. Thévenot. Ils se complétaient mutuellement, comme Navarre s'ajoute à Catilina. M. Thévenot a dit que la liberté de conscience était protégée par les républicains. La majorité n'a pas défilé de rire en entendant ces mots, mais il est probable qu'elle en mourait d'envie, et surtout parmi elle, M. Goblet, qui ne peut encore avoir oublié les cadavres de Châteaullain.

NOUVELLES DU JOUR

Suicide du préfet de police de Madrid.
Madrid, 1er juin. — Hier, dans l'après-midi, le comte Xiquena, préfet de Madrid, s'est blessé très sérieusement avec un revolver. La nouvelle fut connue au Sénat pendant la séance, et produisit une vive émotion. Le comte Xiquena souffrait depuis quelque temps d'un rhumatisme au cœur et dans la tête. Les médecins l'avaient envoyé faire une cure aux bains d'Alhama, dans l'Aragon. Il en était revenu depuis peu et avait repris ses fonctions hier matin. Généralement, on croit plutôt à une tentative de suicide qu'à un accident.

Madrid, 1er juin. — Depuis son retour des bains d'Alhama, le comte Xiquena avait donné des preuves d'une grande surexcitation nerveuse. La comtesse, qui en était très inquiète, avait convoqué pour aujourd'hui même ses parents et ses amis,

pour leur soumettre le cas et demander leurs conseils.

Hier matin, le comte Xiquena paraissait plus calme ; il travailla, alla au palais pour prendre, selon sa coutume, les ordres de la reine et rentrer déjeuner. Après le repas, il se retira dans son cabinet de travail. On entendit tout à coup une détonation. La comtesse et les domestiques se précipitèrent dans le cabinet du préfet, qu'ils trouvèrent couché par terre, la poitrine trépanée par une balle de pistolet. On porta le blessé dans une alcôve. Les médecins, immédiatement appelés, constatèrent la gravité de la blessure, le poumon gauche avait été atteint par le projectile.

Vers le soir, le comte Xiquena put cependant parler. Il expliqua que le pistolet était parti tout seul au moment où il avait pris des papiers au milieu desquels l'arme s'était glissée à son insu.

Le comte Xiquena était un fonctionnaire très estimé dans le parti libéral, auquel il était tout dévoué.

Le projet Loustalot et les députés du Nord

Paris, 1er juin. — La Chambre réunie dans ses bureaux avant la séance, a nommé la commission relative à l'examen des propositions de loi : 1^o de M. Siegfried et plusieurs de ses collègues, portant modification des articles 4 et 23 de la loi du 10 août 1871, relative aux conseils généraux (arguant déclaré) ; 2^o de M. Loustalot et plusieurs de ses collègues, ayant pour objet le doublement des conseillers généraux, des cantons au-dessus de 20,000 habitants (urgence déclarée). Ont été élus MM. Lefèvre-Pontalis, Philippeon, Bourgeois-Lagrange, Siegfried, Compayre, Bourgeois-Leroux, Thievenot, Davaux, Dupuy de la Founerrie, Loustalot. Soit six membres favorables, cinq hostiles. Les noms de ces derniers sont en italique.

M. Lefèvre-Pontalis, élu par 10 voix contre 8 à M. Nohlet, a défendu le principe de l'unité cantonale, comme une tradition de la législation de l'Assemblée constituante en 1789.

D'autres députés du Nord, MM. Morel, Beaucaire-Leroux, Legendre, et Bergerot ont aussi combattu la proposition Loustalot.

Il y a 116 bureaux. M. Loustalot est nommé par 15 voix contre M. Legendre (de Lucelles), qui obtient 14 voix. Il y a 4 bulletins blancs.

L'agitation socialiste en Belgique

Bruxelles, 1er juin. — Les bourgmestres des chefs-lieux d'arrondissement ont été d'avis qu'il n'y avait pas lieu d'autoriser des manifestations publiques le 13 juin dans leurs localités respectives.

Dans les faubourgs de Bruxelles, tous les bourgmestres n'ont pas partagé l'avis de M. Buis. On cite notamment le bourgmestre de St-Josse-ten-Noode comme s'étant prononcé contre l'interdiction.

Toutefois l'interdiction a prévalu.

Il règne une certaine effervescence dans les centres industriels, où la propagande anarchiste s'exerce sur une large échelle.

Le gouvernement a pris toutes les mesures que comporte la situation et il est à même d'assurer partout la tranquillité publique.

L'anniversaire de la mort du Prince Impérial

Paris, 1er juin. — L'anniversaire de la mort du Prince Impérial a été célébré aujourd'hui à midi, à l'Église St-Augustin.

Cette cérémonie a eu lieu cette année avec plus de pompe que les années précédentes ; le nombre de chapeaux était aussi bien plus nombreux : deux mille personnes environ.

L'impératrice Eugénie était représentée par le prince Achille Murat ayant à sa droite son fils Joachim et à sa gauche le prince Victor.

Les princes sont sortis de l'église par la porte du catéchisme. La sortie des autres assistants s'est faite par la grande porte, sans qu'on ait eu à signaler le moindre incident.

On a beaucoup remarqué l'absence du prince Jérôme Napoléon et de la princesse Mathilde.

Un deuil dans la famille Veulliot.

On annonce, ce soir, la mort de M. Bernard Veulliot, fils de M. Eugène Veulliot, rédacteur en chef de *Le Temps*, qui a été frappé subitement à l'âge de 18 ans.

M. Bernard Veulliot faisait ses études au collège fonde par les Pères de la Compagnie de Jésus, à Gantorbey (Angleterre). Ce jeune homme donnait les plus belles espérances.

Les vœux nous associons du fond du cœur à la douleur de notre confrère.

LES MINISTRES

devant la commission de l'expulsion

Paris, 1er juin.

La trêve se prolonge ; tel est le résumé de la situation. La commission dite de l'expulsion a tenu ce soir une séance de deux à quatre heures. Elle a entendu, comme nous l'annoncions hier, le président du conseil, les ministres de l'intérieur et de la justice. Grand a été le désappointement des journalistes quand à la sortie les membres faisant partie de la dite commission ont dit qu'ils avaient promis de garder le secret. Mais comme il arrive toujours en pareille circonstance, on est arrivé peu à peu à savoir ce qui s'était passé.

La plus grande partie de la séance a été consacrée aux questions posées aux ministres et aux réponses de ces derniers, de M. de Freycinet surtout, qui est, pour ainsi dire, le seul ayant parlé. Au début M. Madier-de-Montjaux a prononcé une longue harangue dans laquelle il a réédité les rangées sur l'expulsion qui, suivant lui, s'impose pour sauver la République.

Le fongueux questeur estimé disposé à accepter la proposition de confiscation.

MM. Maret et Jolibois demandant au ministre de l'intérieur les explications par lui promises samedi dans son bureau, sur les preuves par lui annoncées et qui militent en faveur de l'expulsion, le ministre n'a rien trouvé à dire ou plutôt rien qu'on ne sache. Il n'a fait que renouveler l'exposé des faits connus sur le mariage et la réception, sur l'organisation du parti monarchique, faits que tous les journaux français et étrangers ont publiés.

M. Maret, interrogé à son tour dans les couleurs sur les allégations du ministre disait à la sortie : « Il n'y a rien, rien. Le gouvernement, — nous employons cette expression ne sachant quel ministre a parlé — questionné au sujet de la proposition Busly, a dit qu'il était unanimement hostile. Quant à la déclaration en elle-même, presque entièrement faite par M. de Freycinet, en voici l'analyse.

Le gouvernement a adopté de préférence le projet de M. Demôle, parce que c'était celui se rapprochant le plus du projet Barbey, repoussé au

Sénat à 4 voix de majorité seulement. Cependant si un autre texte devait être adopté par la commission, le gouvernement ne refuserait pas à priori de s'y rallier.

Il en référerait au conseil avec tout le désir d'arriver à une entente entre les républicains.

Si le projet présenté est voté, on expulsait immédiatement les héritiers directs, le comte de Paris, le prince Jérôme et le prince Victor.

Le gouvernement croit nécessaire d'expulser les chefs de famille, c'est non pas à cause des manifestations qui ont eu lieu, mais parce qu'il existe une organisation dont il connaît toute l'importance.

Les familles des princes commettent l'imprudence d'agiter l'opinion, et cherchent à faire croire que la République est menacée.

La est le danger, c'est pour cela qu'il suffit de frapper les chefs de familles.

Paris, 1er juin.

M. de Freycinet, dans la commission d'expulsion des princes, a fait une déclaration conforme aux résolutions prises dans le conseil de cabinet. Il a constaté qu'aucun danger imminent, aucune tentative violente des princes n'était à craindre, mais que l'attitude générale des princes troublait l'opinion et offrait contre le ralliement aux idées républicaines un appui aux ennemis de la République.

M. de Freycinet ne veut pas de l'expulsion générale des princes, mais il est prêt à exposer immédiatement les prétendants effectifs et les descendants directs, c'est-à-dire le comte de Paris et ses fils, le prince Napoléon et son fils Victor.

La commission adoptera probablement une décision conforme au projet transactionnel, soit l'expulsion obligatoire des prétendants directs et l'expulsion facultative des autres princes.

Paris, 1er juin. — Interrogé sur le point de savoir s'il accepterait le texte portant l'expulsion obligatoire pour les chefs de famille et facultative pour les autres, le mode de procéder, décret ou loi, n'ayant pas été envisagé, le gouvernement a répondu qu'il n'avait pas à répondre d'ores et déjà une pareille proposition qui serait examinée à nouveau et définitivement au conseil si elle se produisait.

C'est sur cette base qu'ont eu lieu hier soir et ce matin les pourparlers auxquels est due la continuation de la trêve, ou plutôt la capitulation.

M. de Freycinet, comme nous l'avons toujours dit, ne cherche qu'à garder son portefeuille. La capitulation a été faite au conseil de ce matin. Les six membres qui forment la majorité de la commission sont disposés à accepter le projet transactionnel, lequel sera probablement présenté par l'un d'eux, M. Brasseur.

Ajoutons que M. Sourigues maintiendrait le contre-projet et que MM. Duché et Crozet-Fourneyron reprendront leur proposition.

UNE REINE

QUI DEMANDE L'APPEL DE LA PRESSE

On lit dans *Le Temps* : « La reine Binao, notre fidèle alliée sakalave pendant la dernière campagne dans l'île de Madagascar, nous adresse une lettre dans laquelle elle proteste avec une extrême vivacité contre le traité signé à Tamatave le 17 décembre dernier, qui reconnaît, comme on le sait, à la reine des Hovas la souveraineté sur l'île entière de Madagascar, y compris les petits royaumes sakalaves ».

Voici le début et la fin de cette lettre :

Ampampanina (Madagascar), le 20 avril 1886.
A M. le Directeur du journal *Le Temps* à Paris.
Monsieur,

« Après les malheurs qui sont venus sur moi et mes sujets par la fin de la guerre entre les Français et les Hovas, j'ai envoyé ma requête au président de la République française pour lui dire ce qui m'est arrivé. Je lui ai aussi envoyé les lettres que j'ai reçues depuis plusieurs années, pour me dire d'être fidèle à la France et de l'aider avec mes guerriers, ce que j'ai toujours fait jusqu'à nos derniers jours, et mon peuple, des enfants de la France ».

« J'ai appris que la reine en France est que tout le monde connaît toutes les affaires et que les journaux nous font connaître, et c'est parce que vous avez un journal que tout le peuple lit, que je vous envoie les mêmes papiers que j'ai envoyés au président de la République française ».

« Je ne crois pas que ce soit la règle en France que tout le monde abandonne ses enfants quand ils aiment leur père et leur mère, ce qu'il était la France pour moi ».

« Avec l'aide des papiers que je vous envoie, venez à notre secours, car, si vous voulez les faire connaître, la France, et tout le monde en France, apprendra que ses enfants sakalaves ont été trahis ; parce que, dans ses papiers, il est écrit ce qu'on nous a promis et tout ce qu'on nous a commandé de faire ».

« Moi et tous mes sujets nous vous prions de les faire connaître ».

« Je vous salue, que Dieu vous protège ».

— BINAO,
Reine des Sakalaves, Ampampanina ».

REVUE DE LA PRESSE

A Monsieur le Ministre

M. Jules Simon public, sous ce titre, dans le *Matin*, un article plein d'une fine ironie. Nous regrettons que le défaut de place ne nous permette que d'en reproduire une partie.

Vous êtes, monsieur le ministre, extrêmement puissant, je ne vous l'apprends pas. Mais vous êtes aussi extrêmement solide, j'ai la prétention de vous l'apprendre. Vous demandez pourquoi je prends ce soin ? Mon Dieu ! c'est pour vous encourager à bien faire. Je crois qu'il y a des choses que vous faites et que vous ne feriez pas si vous saviez combien vous êtes solidement campé sur vos ancres. Il y en a aussi que vous aimeriez faire et que vous ne faites pas, par prudence. Allez, monsieur vous êtes plus fort que ceux que vous craignez. Vous avez le droit d'être un grand ministre, ou tout au moins un sage ministre.

Quand je dis que vous êtes si fort, comprenez bien que j'en veux pas dire qu'il soit impossible de vous renverser. Je ne dis jamais

d'absurdités pareilles. Le moment d'ailleurs serait mal choisi. Je sais très bien qu'il y a, de par le monde, une commission saisie d'un projet très important, dans laquelle vous n'avez pas une seule voix pour vous. Six membres reprochent à votre projet d'être insuffisant, et cinq membres lui reprochent d'être inutile. Vous pouvez donc être battu, à l'heure même où je démontre que vous êtes invincible. Mais cet accident ne changera rien à la force de mon argumentation. Qu'est-ce que cela peut vous faire d'être renversé ? Il n'y a en France que deux hommes d'État, vous et M. Ferry. Je ne dis pas cela pour nous vanter, ni même pour vous vanter. C'est un fait que je constate. Quand on dira dans l'avenir : « Quelle était la condition intellectuelle et morale de la France et de la République Française en 1886 ? » on répondra : « Il n'y avait alors que deux hommes d'État, M. Ferry et M. ... »

Je me rappelle, monsieur, qu'on s'y est pris à deux fois pour licier l'hôpital Saint-Anthoine. Il y avait eu une première menace. Un de vos amis se rendit auprès du ministre de l'intérieur et lui donna des explications qui parurent satisfaisantes. « Dormez en paix, lui dit le ministre, les sœurs resteront où elles sont. » Quelques mois se passent sans encombre. Tout à coup la supérieure écrit à mon ami : « On nous chasse ! » Il retourne chez le ministre de l'intérieur et lui exprime son étonnement. « Il n'y a rien de changé, dit-il, ni dans la conduite des sœurs, ni dans les désirs des malades et de leurs médecins, ni dans les dispositions des faubourgs. — J'en conviens, répond le ministre. Mais il y a longtemps que nous n'avons rien fait. » Le ministre, pour se faire bien voir des pauvres sœurs, leur jetai en pâture ces pauvres sœurs et ces pauvres malades. C'est la politique des ministres inquiets de leur sort, et qui ont le malheur, ou l'avantage (mais moi, je dis le malheur), de ne pas être scrupuleux.

Vous, monsieur, vous êtes scrupuleux et, de plus, comme je viens de vous le démontrer inévitablement, vous n'avez pas lieu d'être inquiet de votre sort. Je suis surpris de deux ou trois choses.

Vous continuez, ou vous laissez continuer à côté de vous la guerre au christianisme, une guerre dont le pays est bien fatigué. Il y a cette licitation obligatoire des écoles qu'on vient de voter, ce procès Fisher, et tout récemment la décision éphémère de la sous-commission du budget des cultes. Vous senez évidemment comme moi, et comme tous ceux qui ont un peu de sens pratique, que tout cela est odieux et ridicule.

Voilà cette affaire de l'expulsion des princes. Et, à ce propos, je commence par vous dire que vous avez le droit, et même le devoir, de défendre la République. Si vous ne le faites pas, je serais le premier à vous le reprocher. Mais, monsieur, il faut une occasion. Une soirée de contrat n'est pas une occasion, ce n'est pas un prétexte, ce n'est rien. Vous le savez comme moi. Et puis, attendez-vous le but par une proscription ? Je crois tout le contraire. Vous vous donnez l'odieuse d'une proscription, et vous en donnez le bénéfice aux proscriés. Enfin, comme il convient d'être, ou tout au moins de paraître gouverné par la justice, et de ne pas céder en enfants capricieux à des humeurs et à des rancunes, il me semble que, si l'on en France des conspirateurs, il y en a de trois côtés. Ceux que vous menacez sont ceux qui conspirent le moins. Ils se contentent d'exister ; c'est un fait que vous ne détruisez pas en les rejetant de l'autre côté de la frontière.

Les seuls dont la conspiration soit flagrante, et continuée, et menaçante, et grossissante, ce sont les communistes, qui étaient au delà des mers, et que vous avez tenu à rapatrier. Vous les avez amnistiés, ce n'est pas ma faute ; j'imagine que cette amnistie ne leur donne pas le droit de recommencer ? Notez que je ne demande pas de proscriptions ; j'en veux pour personne. Je demande que tous les citoyens soient soumis aux lois et protégés par les lois. Je demande aussi qu'on évite de tomber dans le ridicule. Avons entre nous que la République serait bien malade, si une soirée, à propos d'un mariage, était pour elle un péril.

Une proclamation de M. Paul Bert AU PEUPLE TONKINOIS

M. Paul Bert, envoyé extraordinaire et résident général en Annam, a adressé aux populations tonkinoises une proclamation dont voici un passage :

« Je viens que vous avez la ferme intention d'examiner sur place la situation du pays et de m'enquérir de vos besoins ».

Des malentendus nous ont divisés ; nos relations ont été gravement troublées ; au lieu d'échanger paisiblement de la soie, nous avons brutalement échangé du plomb ; lesang a coulé, et nous avons senti que les sentiments d'estime dont nous étions réciproquement animés s'altéraient dans nos cœurs ».

J'ai scrupuleusement étudié les causes de ces divisions regrettables, et mon premier soin sera d'écrire de votre part à mon gouvernement les chemins difficiles et dangereux où d'autres se sont précédemment engagés ».

La France est un pays prospère et riche en ressources de toute nature. Si des Français quittant leur famille viennent se fixer sur votre territoire, il faut que vous sachiez que ce n'est nullement dans la pensée de s'emparer de vos terres ni de

vous récolter, mais au contraire avec l'intention d'augmenter la prospérité générale en donnant de la plus-value à vos domaines, en facilitant vos exploitations agricoles, déjà si habilement conduites par la création de voies de communication aisées, par la mise en valeur des richesses qui reculent vos mines, et par la protection que vous nous accorderiez à vos transactions commerciales avec les peuples étrangers.

Les Français ont pour cela des moyens que les Annamites ne possèdent point, ils ont les capitaines, l'outillage et une grande expérience des affaires ; ils sont vos frères aînés. De même que les Chinois autrefois ont amélioré votre état social, en vous apportant leur civilisation, en vous initiant aux travaux de leurs législateurs, de leurs philosophes et de leurs littérateurs, de même les Français qui viennent aujourd'hui chez vous amélioreront votre situation agricole, industrielle et économique, et élèveront votre niveau intellectuel par l'instruction.

Les Français n'ont pas davantage l'intention d'usurper les fonctions publiques. Elles seront confiées par mes soins aux plus dignes d'entre vous.

Rien ne sera changé dans vos rites, dans vos usages ; vos traditions seront respectées ; vous continuerez à être soumis à vos mêmes lois et règlements, et je veillerai avec soin à ce que pas un Tonkinois ne fournisse indûment une journée de corvée, ne paye indûment une sapèque d'impôt.

Les cantons et les villages seront administrés comme autrefois ; votre système communal ne sera pas modifié ; vous choisirez vous-mêmes vos notables ; ils seront spécialement chargés de la répartition de l'impôt et prendront sous leur responsabilité, dans l'étendue de leur territoire administratif, telles mesures de police qui leur paraîtront utiles pour la sauvegarde de vos biens et de vos personnes.

Pour déclarer dans les graves questions d'intérêt général, je réunirai à Hanoi un conseil composé de députés que vous élirez dans chaque province parmi les notables.

Ils me transmettront les vœux de la population et m'éclaireront sur ses besoins. Je m'inspirerai de leurs conseils dans toutes les questions qui intéressent directement, comme celles de création ou d'entretien de voies de communications, d'exploitation des mines, etc.

Je tiendrai au courant de mes actes et leur indiquerai les volontés de la France, qu'ils feront ensuite connaître aux habitants.

Je ne puis vous donner une plus grande preuve de ma confiance et de ma sincérité. Les populations m'en sauront gré, et je compte sur leur concours dévoué pour faire prospérer à jamais, sous le protectorat définitivement établi de la France, ce pays du Tonkin, berceau de l'Annam, où tant de dynasties illustres se sont succédées.

Discours de M^r Freppel

Voici, d'après le *Journal officiel*, le texte du discours que M^r Freppel a prononcé hier, à la Chambre, dans la discussion de la proposition de loi de MM. Plantureux et Michelin, tendant à la séparation de l'Église et de l'État :

M. Freppel. — Messieurs, pas plus que M. le ministre des cultes, nous n'avons l'intention de nous dérober au débat auquel on voudrait nous convier. La Chambre sait que je n'ai pas l'habitude de faire la discussion, lorsqu'il s'agit d'une question qui me paraît de ma compétence. Cependant je lui demande la permission de lui exprimer quelques doutes sur l'utilité et l'opportunité du débat que veut provoquer M. Goblet, d'accord avec M. Michelin. (Applaudissements ironiques à droite.)

J'estime, en effet, qu'en vous invitant à soulever le périlleux problème de la séparation de l'Église et de l'État, de la dénonciation du Concordat et de la suppression du budget des cultes, en vous invitant à le reprendre pour votre compte le *club* qui vient d'avoir en Allemagne le dénoûment que tout le monde sait...

Sur divers bancs à gauche. — C'est le contraire !

M. Rivoie (de Filly). — Nous sommes en France !

M. Freppel. — J'estime que l'on vous pousse à commettre une faute politique. (Mouvements divers.)

Je dis une faute politique, et voici pourquoi. On commet une faute en politique lorsqu'on souleve un problème qu'on n'est pas en état de résoudre.

M. le comte de Lanjuinais. — Très bien ! très bien !

M. Freppel. — Or, à l'heure présente, vous n'êtes pas en état de résoudre le problème dont il s'agit.

Sur divers bancs à gauche. — Nous verrons cela !

M. Freppel. — Non, vous n'êtes pas en état de le résoudre.

Le précédent ministre, comme on vous le rappelle tout à l'heure, par l'organe de M. Brisson, qui ne saurait vous paraître suspect de cléricalisme, et le ministre actuel, par la bouche de M. de Freycinet et de M. Goblet lui-même, qui ne méritent pas davantage cet excès d'honneur ou cette indignité, vous ont déclaré que la question n'était pas mûre, et qu'il n'y avait ni dans le Parlement, ni dans le pays, de majorité pour dénoncer le Concordat, pour séparer l'Église de l'État et pour supprimer le budget des cultes. (Très bien ! très bien à droite.)

Sur divers bancs à gauche. — Nous le verrons bien !

— Alors, pourquoi reculez-vous devant la discussion ?

M. Freppel. — La preuve en est manifeste. Sur 580 députés qui composent cette assemblée, il n'y en a pas 100, il n'y en a pas 80 qui aient osé faire de la suppression du budget des cultes un article de leur programme électoral (Protestations à l'extrême gauche. — C'est vrai ! Très bien à droite.)

Messieurs, vous venez de démontrer le contraire à cette tribune : quant à moi, je maintiens mon chiffre.

Dès lors, à quel bon prendre en considération une proposition qui n'a aucune chance d'aboutir, une proposition dont le sort est réglé d'avance, d'après les dispositions bien connues de la grande majorité du Parlement, de l'aveu des deux ministères précédents, je me trompe, du ministre précédent et du ministre actuel ; et le prochain, le futur ministre ne sera pas d'un autre avis, car il irait contre l'évidence même. (Très bien ! très bien à droite.)

Et j'entends bien, en veut, comme vous le disiez tout à l'heure à M. Goblet après M. Michelin, on veut une discussion à la tribune et une discussion retentissante. Fort bien. Mais pour qu'une discussion soit motivée, pour qu'elle ait une raison d'être, il faut à tout le moins qu'elle ne soit pas frappée d'avance de stérilité, qu'elle ne devienne pas une simple joute oratoire, qu'elle ne se réduise pas à ce qu'on appelait tout à l'heure après M. Jules Ferry, une discussion purement académique. (Très bien ! très bien à droite.)

Or, dans l'état présent des esprits, elle ne saurait être autre chose. On veut vous faire discuter des jours, des semaines, des mois, peut-être, — car vous

en conviendrez bien avec moi, la question est extrêmement complexe — à parole de vue, sur les rapports de l'Église et de l'État, sur le Concordat, sur le budget des cultes. Mais il y a longtemps que cela est fait ; cette discussion est encore conduite d'avance. (Mouvements divers.)

À gauche. — Eh bien alors ?

M. Freppel. — Sans vouloir m'ériger en prophète, je pourrais le décrire des maintenant jusque dans ses moindres détails. D'abord, en ce qui me concerne, je viendrais tout naturellement refaire le long, le très long discours du 11 novembre 1882 sur le Concordat et sur le budget des cultes. De son côté, M. Madier de Montjaux fera de nouveau grandir sur nos têtes le tonnerre de son éloquence. (On rit.)

Un membre à gauche. — Contre les canons de l'Église.

M. Freppel. — Puis, ce sera le tour de M. Clémenceau qui viendra dire, à gauche, ce qu'il me concerne, je viendrais tout naturellement refaire le long, le très long discours du 11 novembre 1882 sur le Concordat et sur le budget des cultes. De son côté, M. Madier de Montjaux fera de nouveau grandir sur nos têtes le tonnerre de son éloquence. (On rit.)

Un membre à gauche. — Contre les canons de l'Église.

M. Freppel. — Puis, ce sera le tour de M. Clémenceau qui viendra dire, à gauche, ce qu'il me concerne, je viendrais tout naturellement refaire le long, le très long discours du 11 novembre 1882 sur le Concordat et sur le budget des cultes. De son côté, M. Madier de Montjaux fera de nouveau grandir sur nos têtes le tonnerre de son éloquence. (On rit.)

Un membre à gauche. — Contre les canons de l'Église.

M. Freppel. — Puis, ce sera le tour de M. Clémenceau qui viendra dire, à gauche, ce qu'il me concerne, je viendrais tout naturellement refaire le long, le très long discours du 11 novembre 1882 sur le Concordat et sur le budget des cultes. De son côté, M. Madier de Montjaux fera de nouveau grandir sur nos têtes le tonnerre de son éloquence. (On rit.)

Un membre à gauche. — Contre les canons de l'Église.

M. Freppel. — Puis, ce sera le tour de M. Clémenceau qui viendra dire, à gauche, ce qu'il me concerne, je viendrais tout naturellement refaire le long, le très long discours du 11 novembre 1882 sur le Concordat et sur le budget des cultes. De son côté, M. Madier de Montjaux fera de nouveau grandir sur nos têtes le tonnerre de son éloquence. (On rit.)

Un membre à gauche. — Contre les canons de l'Église.

M. Freppel. — Puis, ce sera le tour de M. Clémenceau qui viendra dire, à gauche, ce qu'il me concerne, je viendrais tout naturellement refaire le long, le très long discours du 11 novembre 1882 sur le Concordat et sur le budget des cultes. De son côté, M. Madier de Montjaux fera de nouveau grandir sur nos têtes le tonnerre de son éloquence. (On rit.)

Un membre à gauche. — Contre les canons de l'Église.

M. Freppel. — Puis, ce sera le tour de M. Clémenceau qui viendra dire, à gauche, ce qu'il me concerne, je viendrais tout naturellement refaire le long, le très long discours du 11 novembre 1882 sur le Concordat et sur le budget des cultes. De son côté, M. Madier de Montjaux fera de nouveau grandir sur nos têtes le tonnerre de son éloquence. (On rit.)

Un membre à gauche. — Contre les canons de l'Église.

M. Freppel. — Puis, ce sera le tour de M. Clémenceau qui viendra dire, à gauche, ce qu'il me concerne, je viendrais tout naturellement refaire le long, le très long discours du 11 novembre 1882 sur le Concordat et sur le budget des cultes. De son côté, M. Madier de Montjaux fera de nouveau grandir sur nos têtes le tonnerre de son éloquence. (On rit.)

Un membre à gauche. — Contre les canons de l'Église.

M. Freppel. — Puis, ce sera le tour de M. Clémenceau qui viendra dire, à gauche, ce qu'il me concerne, je viendrais tout naturellement refaire le long, le très long discours du 11 novembre 1882 sur le Concordat et sur le budget des cultes. De son côté, M. Madier de Montjaux fera de nouveau grandir sur nos têtes le tonnerre de son éloquence. (On rit.)

Un membre à gauche. — Contre les canons de l'Église.

M. Freppel. — Puis, ce sera le tour de M. Clémenceau qui viendra dire, à gauche, ce qu'il me concerne, je viendrais tout naturellement refaire le long, le très long discours du 11 novembre 1882 sur le Concordat et sur le budget des cultes. De son côté, M. Madier de Montjaux fera de nouveau grandir sur nos têtes le tonnerre de son éloquence. (On rit.)

Un membre à gauche. — Contre les canons de l'Église.

M. Freppel. — Puis, ce sera le tour de M. Clémenceau qui viendra dire, à gauche, ce qu'il me concerne, je viendrais tout naturellement refaire le long, le très long discours du 11 novembre 1882 sur le Concordat et sur le budget des cultes. De son côté, M. Madier de Montjaux fera de nouveau grandir sur nos têtes le tonnerre de son éloquence. (On rit.)

Un membre à gauche. — Contre les canons de l'Église.

M. Freppel. — Puis, ce sera le tour de M. Clémenceau qui viendra dire, à gauche, ce qu'il me concerne, je viendrais tout naturellement refaire le long, le très long discours du 11 novembre 1882 sur le Concordat et sur le budget des cultes. De son côté, M. Madier de Montjaux fera de nouveau grandir sur nos têtes le tonnerre de son éloquence. (On rit.)

Un membre à gauche. — Contre les canons de l'Église.

M. Freppel. — Puis, ce sera le tour de M. Clémenceau qui viendra dire, à gauche, ce qu'il me concerne, je viendrais tout naturellement refaire le long, le très long discours du 11 novembre 1882 sur le Concordat et sur le budget des cultes. De son côté, M. Madier de Montjaux fera de nouveau grandir sur nos têtes le tonnerre de son éloquence. (On rit.)

Un membre à gauche. — Contre les canons de l'Église.

M. Freppel. — Puis, ce sera le tour de M. Clémenceau qui viendra dire, à gauche, ce qu'il me concerne, je viendrais tout naturellement refaire le long, le très long discours du 11 novembre 1882 sur le Concordat et sur le budget des cultes. De son côté, M. Madier de Montjaux fera de nouveau grandir sur nos têtes le tonnerre de son éloquence. (On rit.)

Un membre à gauche. — Contre les canons de l'Église.

M. Freppel. — Puis, ce sera le tour de M. Clémenceau qui viendra dire, à gauche, ce qu'il me concerne, je viendrais tout naturellement refaire le long, le très long discours du 11 novembre 1882 sur le Concordat et sur le budget des cultes. De son côté, M. Madier de Montjaux fera de nouveau grandir sur nos têtes le tonnerre de son éloquence. (On rit.)

Un membre à gauche. — Contre les canons de l'Église.

M. Freppel. — Puis, ce sera le tour de M. Clémenceau qui viendra dire, à gauche, ce qu'il me concerne, je viendrais tout naturellement refaire le long, le très long discours du 11 novembre 1882 sur le Concordat et sur le budget des cultes. De son côté, M. Madier de Montjaux fera de nouveau grandir sur nos têtes le tonnerre de son éloquence. (On rit.)

Un membre à gauche. — Contre les canons de l'Église.

M. Freppel. — Puis, ce sera le tour de M. Clémenceau qui viendra dire, à gauche, ce qu'il me concerne, je viendrais tout naturellement refaire le long, le très long discours du 11 novembre 1882 sur le Concordat et sur le budget des cultes. De son côté, M. Madier de Montjaux fera de nouveau grandir sur nos têtes le tonnerre de son éloquence. (On rit.)

Un membre à gauche. — Contre les canons de l'Église.

M. Freppel. — Puis, ce sera le tour de M. Clémenceau qui viendra dire, à gauche, ce qu'il me concerne, je viendrais tout naturellement refaire le long, le très long discours du 11 novembre 1882 sur le Concordat et sur le budget des cultes. De son côté, M. Madier de Montjaux fera de nouveau grandir sur nos têtes le tonnerre de son éloquence. (On rit.)

Un membre à gauche. — Contre les canons de l'Église.

M. Freppel. — Puis, ce sera le tour de M. Clémenceau qui viendra dire, à gauche, ce qu'il me concerne, je viendrais tout naturellement refaire le long, le très long discours du 11 novembre 1882 sur le Concordat et sur le budget des cultes. De son côté, M. Madier de Montjaux fera de nouveau grandir sur nos têtes le tonnerre de son éloquence. (On rit.)

Un membre à gauche. — Contre les canons de l'Église.

M. Freppel. — Puis, ce sera le tour de M. Clémenceau qui viendra dire, à gauche, ce qu'il me concerne, je viendrais tout naturellement refaire le long, le très long discours du 11 novembre 1882 sur le Concordat et sur le budget des cultes. De son côté, M. Madier de Montjaux fera de nouveau grandir sur nos têtes le tonnerre de son éloquence. (On rit.)

Un membre à gauche. — Contre les canons de l'Église.

M. Freppel. — Puis, ce sera le tour de M. Clémenceau qui viendra dire, à gauche, ce qu'il me concerne, je viendrais tout naturellement refaire le long, le très long discours du 11 novembre 1882 sur le Concordat et sur le budget des cultes. De son côté, M. Madier de Montjaux fera de nouveau grandir sur nos têtes le tonnerre de son éloquence. (On rit.)

Un membre à gauche. — Contre les canons de l'Église.

M. Freppel. — Puis, ce sera le tour de M. Clémenceau qui vi